

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le jeudi 10 mars 2016 à 18 heures**, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame Christine AGENY.

Membres présents : Messieurs Jean-Bernard GRIMAULT, Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Antoine VALENT, Emily DECLERCK, Mesdames Christine AGENY, Rose-May BOURBON, Muriel KUBICKÉ.

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché), Patrick REDOUTÉ, Léa de POMYERS

Ordre du jour :

1. Acquisition d'une auto laveuse et d'un défibrillateur : demande de subvention au titre des fonds parlementaires

Madame Christine AGENY, 1<sup>ère</sup> Adjointe ouvre la séance à 19 heures en rappelant au conseil municipal qu'elle a rencontré avec Muriel KUBICKÉ et Jean-Bernard GRIMAULT, Adjoints, Monsieur Rémy POINTERAU, Sénateur du Cher qui a proposé d'attribuer à la commune des fonds parlementaires pour l'acquisition d'un défibrillateur et d'une auto-laveuse.

Monsieur le Sénateur souhaitait avoir le dossier de demande subvention dans les meilleurs délais, donc un rendez-vous a été fixé ce jour avec les pompiers pour avoir des renseignements sur les défibrillateurs et leurs tarifs, malheureusement, il a été annulé à la dernière minute par le lieutenant-colonel Sarrazin.

Muriel KUBICKÉ a relancé les sociétés qui proposaient une auto-laveuse pour obtenir un devis, mais nous n'avons pas reçu de réponses.

Un devis avait été demandé aux établissements LAUDIER de Vierzon, en 2014, le prix de l'auto-laveuse s'élevait à 2 318 € HT. Muriel KUBICKÉ dit que les entreprises qu'elle a contacté place leurs propositions dans la même fourchette de prix.

En conséquence, l'ordre du jour est annulé.

Madame Christine AGENY propose au conseil municipal d'ajouter les points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- le contrat d'entretien de la climatisation du centre socio culturel
- le lancement de la procédure d'aliénation d'un chemin communal
- la validation du document unique de prévention des risques des agents
- le devis pour le remplacement de la porte du dépôt de pain
- questions diverses

L'assemblée approuve à l'unanimité

## **1- Contrat d'entretien de la climatisation du centre socio culturel**

Une proposition a été faite par l'entreprise AEB qui a installé la climatisation lors de la construction du centre socio culturel, le montant de l'entretien annuel s'élève à 980.73 € HT.

Le contrat comprend :

- la vérification et le contrôle général des unités intérieures, extérieures et des compresseurs (bruit, vibrations)
- la vérification des fixations et supports
- le contrôle d'étanchéité avec délivrance d'un certificat
- la vérification du bon fonctionnement des régulations, sécurités et automatismes
- le nettoyage des filtres des unités intérieures

- la désinfection des batteries
- le dépoussiérage et nettoyage des unités intérieures et extérieures
- le dépoussiérage du (des) coffre(s) électrique(s) et resserrage des connexions
- la vérification de l'écoulement des eaux de condensats et nettoyage du bac à condensats
- le nettoyage et l'enlèvement des résidus en fin de visite

#### **VMC :**

- nettoyage des bouches
- nettoyage des caissons
- contrôle des transmissions
- contrôle des commandes

Pour 1 unité extérieure, 8 unités intérieures, VMC.

L'assemblée approuve le contrat de maintenance pour cette année, car c'est la 1<sup>ère</sup> année que la climatisation sera entretenue et que c'est l'installateur qui le fera. Mais, demande que d'autres sociétés soient démarchées pour les années à venir, car le prix est très élevé.

Emily DECLERCK propose de contacter une entreprise spécialisée dans la climatisation pour une autre proposition.

L'assemblée approuve à l'unanimité

#### **2- Lancement de la procédure d'aliénation d'un chemin communal**

Madame Christine AGENY rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé, dans sa séance du 3 décembre 2015, d'accepter la proposition de Mme CHOULARD d'acquérir une partie du chemin de Bordebure enclavé dans sa propriété. Le chemin que Mme CHOULARD souhaite acquérir mesure 90 mètres environ, il n'est plus utilisé par le public car il n'a pas de voie de liaison.

La Préfecture a annulé la délibération car elle ne respectait pas la loi, qui dit que la vente d'un chemin communal doit être précédée d'une enquête publique.

Madame Christine AGENY propose à l'assemblée, si elle est toujours d'accord pour vendre cette partie du chemin de Bordebure, de prendre une délibération pour lancer la procédure d'aliénation du chemin communal et pour organiser une enquête publique.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

#### **3- Validation du document unique de prévention des risques des agents**

Madame Christine AGENY informe l'assemblée que l'employeur territoriale est dans l'obligation d'assurer la sécurité des agents (circulaire RDFB1314079C du 28/05/2013 relative au rappel des obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels).

L'autorité doit évaluer les risques professionnels des agents dans leurs activités et consigner les résultats dans un document unique et mettre en œuvre des actions de prévention.

Madame Christine AGENY informe l'assemblée qu'une subvention a été attribuée aux communes de Ste-Montaine et de Ménétréol sur Sauldre, pour la rédaction du document unique réalisé en partenariat entre les deux communes. La subvention s'élève à 2 530 € par commune.

Madame Christine AGENY rappelle à l'assemblée que le document unique a été transmis par mail à chaque conseiller et demande s'ils ont des observations et des remarques sur ce document.

L'assemblée approuve à l'unanimité le document unique.

#### **4- Devis pour le remplacement de la porte du dépôt de pain**

Madame Christine AGENY donne lecture du devis demandé à l'entreprise TREMEAU pour le remplacement de la porte du dépôt de pain qui est très abîmée.

Le devis s'élève à 1 967.30 € HT, soit 2 360.76 € TTC pour une porte vitrée en bois exotique avec double vitrage + un volet de nuit + l'imposte fixe.

L'assemblée trouve le prix très élevé et demande qu'un nouveau devis soit demandé pour une porte pleine et que d'autres menuisiers soient contactés.

### **5- Questions diverses**

⇒ Madame Christine AGENCY informe l'assemblée que le Département demande aux communes de signer un arrêté permanent pour les chantiers courants sur les routes départementales. Un chantier est dit courant s'il n'entraîne pas de gêne pour l'utilisateur.

Un chantier courant ne doit pas entraîner :

- de réduction de capacité pendant les jours dits « hors chantier »
- d'alternat supérieur à 500 m
- de déviation

Un chantier mobile est un chantier courant.

La durée d'un chantier courant non mobile doit être inférieure à une semaine.

L'assemblée est d'accord pour signer l'arrêté permanent réglementant la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers courants.

⇒ Madame Christine AGENCY informe l'assemblée que la toile tendue du centre socio culturel a été arrachée du mur lors des fortes pluies et des vents violents du week-end des 13 et 14 février. L'entreprise qui l'a installée la fixera au mur seulement contre paiement, donc une demande a été faite auprès de l'assurance pour savoir si les dégâts étaient pris en charge. L'assurance a répondu négativement par courrier du 2 mars, en évoquant les raisons suivantes : « la garantie tempête est acquise lorsque le vent est d'une intensité telle qu'il détruit, brise ou endommage dans la commune un certain nombre de bâtiments ».

L'assemblée dit que cette toile tendue n'a pas beaucoup d'utilité, cela devait être un brise soleil mais elle n'est pas assez grande et trop haute pour faire de l'ombre sur la terrasse.

L'assemblée décide de faire enlever la toile tendue.

⇒ Frédéric CHESNET rappelle qu'il faut installer une prise dans l'église au niveau de l'autel de Ste-Montaine, pour installer la sono de M. GRESSET lors du Pèlerinage.

⇒ Une proposition de remplacement du photocopieur a été faite par IBS Connexions, la société qui fournit la commune en système d'impression. Le matériel proposé est de marque KYOCERA, plus performant que le matériel actuel de marque PANASONIC, avec une maintenance moins élevée.

Le photocopieur PANASONIC a 6 ans. La marque PANASONIC ne fabrique plus ce genre de matériel, donc n'y a plus de pièces détachées.

Le coût du nouveau système d'impression est en cadeau un téléphone portable d'une valeur de 400 €, est de 3970 € HT avec la reprise de l'ancien matériel pour 590 € HT.

L'assemblée décide de ne pas remplacer le photocopieur.

⇒ Madame Christine AGENCY dit qu'un rendez-vous doit être pris avec BEIMO le maître d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement et la construction d'une station d'épuration. L'assemblée retient la date du 7 avril à 16 heures, qui sera suivi par la réunion du conseil municipal à 18 heures.

*M. BRANCHUT de BEIMO était indisponible le jeudi 7 avril. Aucune autre date n'a été retenue pour le moment.*

⇒ Muriel KUBICKÉ dit qu'il serait souhaitable d'aménager les extérieurs du centre socio culturel afin d'éviter de rentrer des cailloux dans la salle et de faire des traces sur le carrelage.

Il avait été aussi évoqué de créer un espace de jeux pour les enfants, pour cela il faut enlever le tas de terre. Une solution a été proposée par Philippe, l'agent communal, qui demande la possibilité d'étaler la terre dans le champ exploité par M. Patrick DEROUET qui jouxte le centre socio culturel.

Muriel KUBICKÉ propose de demander à M. DEROUET son accord.

---

Madame AGENY-CHEVASSON lève la séance à 19 heures 30.